

## Pour une redistribution plus transparente et plus simple

Après vous avoir présenté la position de la CFE-CGC concernant la gestion des Activités Sociales et Culturelles (voir notre tract [« ASC... ça grince ! »](#)) nous complétons nos propositions de nouvelle gestion du CE par notre position concernant les activités locales que celui-ci administre. A ce titre et dans le respect de son tableau magique, la CFE-CGC maintient qu'elle est contre la pratique des activités locales et prône une redistribution plus transparente, plus juste et plus simple.

### ■ Comment ça marche mal

Un budget est alloué à chaque site et des salariés dits « référents locaux » choisissent d'organiser des activités sur leur site. Si le budget du site n'est pas intégralement dépensé, 30% du reliquat est reversé au budget du site de l'année suivante, et le reste reversé pour le budget ASC du CE de l'année N+1.

Les référents locaux sont souvent des syndicalistes mais n'importe quel salarié peut s'il le souhaite organiser sur son site des activités dites locales, dans la limite du budget local alloué. Les référents locaux n'ont pas d'heures octroyées pour le temps passé, c'est aussi ce qui explique que les référents locaux soient souvent des syndicalistes qui font ça au titre de leurs mandats.



Le référent local choisit l'activité, trouve le prestataire, demande un devis, gère la réservation de la salle avec la Direction, et monte le dossier à présenter au CE pour accord (via un outil informatique spécifique). Il suit le déroulement de la prestation, valide et ordonne le paiement des factures. Il gère le budget de son site.

Le CE fixe un certain nombre de critères dont un nombre minimum de 9 bénéficiaires, et une participation minimale des Ouvrants Droits (OD) de 25% du coût total. Cette dernière contrainte peut rendre l'activité relativement chère malgré tout surtout sur les petits sites où il y a moins de participants pour la rentabiliser.

**Les petits sites sont défavorisés par rapport aux gros.**

### ■ Qui décide ?

L'activité peut être acceptée « rapidement » par la commission ASC si elle respecte les nombreux critères. Sinon, si l'un des critères ne l'est pas, typiquement les 25% de participation des Ouvrants Droits quand le référent local trouve que la participation devient significative, soit l'activité est refusée d'emblée, soit elle est présentée en CE ; le processus n'est à ce niveau pas forcément très transparent, et toutes les demandes n'ont pas toujours le même traitement. La demande présentée en CE est alors débattue et votée par les élus après que la commission ASC ait donné un avis défavorable ou favorable.

### ■ La position de la CFE-CGC

Les activités locales prennent beaucoup de temps à tout niveau, il faut affecter des budgets par site, les suivre et les gérer : élus, référents locaux, salariés du CE.

Avec son tableau magique, la CFE-CGC prône une redistribution plus transparente et plus simple qui économiserait beaucoup de temps, voire d'argent, que chaque ouvrant droit pourrait utiliser en toute liberté.

Classification	Sans enfant	1.enfant	2.enfants	3.enfants	Enfant. Sup
<b>Alternants</b>	600 €	750 €	900 €	1050 €	<b>150 €</b>
<b>B (I.2 - I.3)</b>	950 €	1100 €	1250 €	1400 €	<b>150 €</b>
<b>C (II.1 - II.2)</b>	820 €	970 €	1120 €	1270 €	<b>150 €</b>
<b>D (II.3 à III.1)</b>	740 €	890 €	1040 €	1190 €	<b>150 €</b>
<b>Dbis (III.2 - III.3)</b>	660 €	810 €	960 €	1110 €	<b>150 €</b>
<b>E (IV.1 - IV.2)</b>	580 €	730 €	880 €	1030 €	<b>150 €</b>
<b>F (IV.3 - IV.4)</b>	500 €	650 €	800 €	950 €	<b>150 €</b>
<b>G (IV.5 - IV.6)</b>	90 €	240 €	390 €	540 €	<b>150 €</b>

Employés, maîtrises et cadres, toutes vos infos sur [www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)

#### Vos contacts CFE-CGC

Fanny Medina (06 82 79 04 21)  
Véronique Garnier (06 08 85 57 67)  
Isabelle Greuet (01 45 29 66 28)  
Nicole Leistenschneider (06 07 60 79 39)  
Frédéric Renard (06 07 59 81 01)

#### Tous vos contacts CFE-CGC dans l'annuaire du syndicat

[bit.ly/annuaireCFECCG](http://bit.ly/annuaireCFECCG)

#### Version électronique avec liens actifs

[www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/](http://www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/)

#### Vous abonner gratuitement à nos publications

[bit.ly/abtCFE-CGC](http://bit.ly/abtCFE-CGC)

#### Nous suivre



[facebook.com/cfecgc.orange](https://facebook.com/cfecgc.orange)



[twitter.com/CFECCGOrange](https://twitter.com/CFECCGOrange)



Tout ce que la Direction vous tait  
**est sur le web CFE-CGC !**  
[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)



#### ■ Emportez-nous sur votre mobile ou tablette !



application iPhone



application Android



accès via navigateur

#### ■ Abonnez-vous gratuitement !

La CFE-CGC vous informe sur l'actualité du Groupe Orange, décryptée par notre organisation. Parmi les thèmes que nous abordons régulièrement : emploi, rémunération, conditions de travail, stratégie d'entreprise, analyse des résultats, actualité sociale.

#### Pour recevoir nos publications par mail, compléter le coupon ci-dessous et (au choix) :

- le faxer au 01 40 45 51 57
- le scanner et l'envoyer par mail à [info@cfecgc-orange.org](mailto:info@cfecgc-orange.org)
- le remettre à un représentant CFE-CGC Orange

#### Et aussi :

- vous abonner en ligne : <http://bit.ly/abtCFE-CGC>
- télécharger notre livret d'engagement : <http://bit.ly/livretCFE-CGC>
- adhérer : <http://bit.ly/adhererCFE-CGC>

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de vos abonnements, et sont traitées de manière confidentielle. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en écrivant à la CFE-CGC Orange.*